

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de un ouvrage soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° en date
du

Bruxelles, le 15 Février 1912.

H. Schneider
78 rue du Trône

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, 13. 2 1912

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N^o 5212-28

A

Mormin Schreider
M

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau qui faisant l'objet de votre lettre du 10 de ce mois

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n^o 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M , l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Copie expédiée le 14-2-12

Bruxelles, le 10 Février 1912.

~~refusé~~

Messieurs,

J'ai l'honneur
de vous soumettre
un tableau qui
je crois devra
vous intéresser.

Un bon état j'en
demande que
p 3000.-

Agacé, Messieurs,

Mea sincères
civilités.

Schneider
73, rue du Trône.